RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

Commune recherchée :

86100 Châtellerault

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :

INONDATION	sur ma commune : EXISTANT
REMONTÉE DE NAPPE	sur ma commune : EXISTANT
SÉISME	sur ma commune : MODÉRÉ
MOUVEMENTS DE TERRAIN	sur ma commune : EXISTANT
RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	sur ma commune : IMPORTANT
FEU DE FORÊT	sur ma commune : EXISTANT
RADON	sur ma commune : FAIBLE

4 Risques technologiques identifiés :

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	sur ma commune : CONCERNÉ
CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	sur ma commune : CONCERNÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

86100 Châtellerault

POLLUTION DES SOLS

sur ma commune :

CONCERNÉ

RUPTURE DE BARRAGE

sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Chatellerault

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

Informations détaillées :

PPRN : PPRI Clain aval sectionCAGC (86DDT20160001)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI Clain aval sectionCAGC a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
Date de prescription : 19/07/2018
Date d'approbation : 24/07/2024
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

Risque d'inondation sur Chatellerault

PPRN : PPRI Vienne - section CAGC (86DDT20190001)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI Vienne - section CAGC a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
Date de prescription : 28/01/2021
Date d'approbation : 10/07/2024
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

TRI : Chatellerault

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 86DREAL20130012

AZI : clain

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

PAPI : PAPI - Vienne Clain

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2024_0009.
Il couvre les aléas et sous aléas :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Par ruissellement et coulée de boue
Par remontées de nappes naturelles
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

DDRM : DDRM86

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Inondation

7 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du

Risque d'inondation sur Chatellerault

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2410127A	Inondations et/ou Coulées de Boue	29/03/2024	16/04/2024
IOCE1005933A	Inondations et/ou Coulées de Boue	27/02/2010	02/03/2010
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500070A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	08/02/1995
INTE9400065A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/12/1993	18/02/1994
INTE9300412A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/08/1992	03/09/1993
NOR19830111	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/12/1982	13/01/1983

Risque de remontées de nappe sur Chatellerault

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.
Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

Informations détaillées :

REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FAIBLE

PAPI : PAPI - Vienne Clain

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2024_0009.
Il couvre les aléas et sous aléas :

Inondation
- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
- Par ruissellement et coulée de boue
- Par remontées de nappes naturelles

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque de séisme sur Chatellerault

Risque sur la commune MODÉRÉ

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

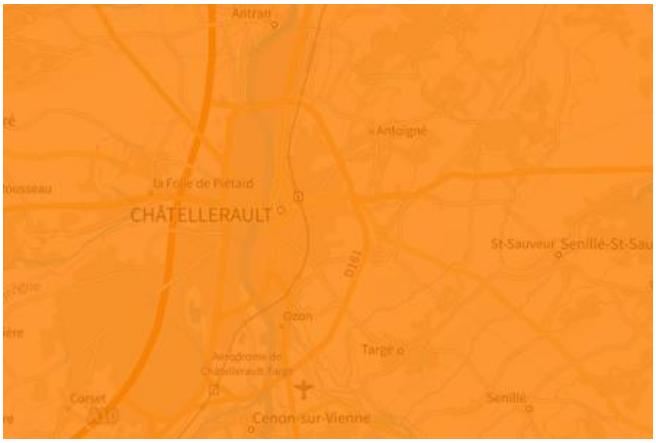

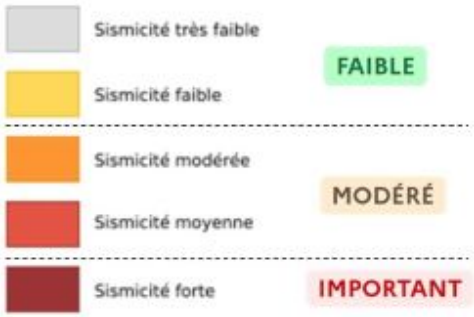

Informations détaillées :

DDRM : DDRM86

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Séisme

SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **3/5**.
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Chatellerault

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement

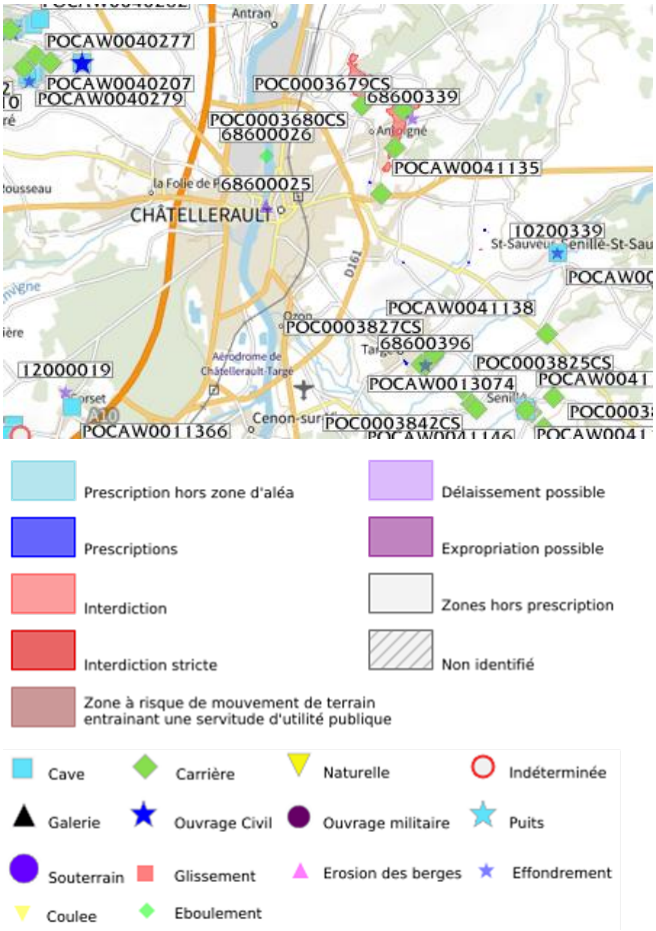

Informations détaillées :

PPRN : PPR cavités Châtellerault (86DDT20170001)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Mouvements de terrain nommé PPR cavités Châtellerault a été approuvé sur votre commune.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Mouvement de terrain
Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)
Votre commune est concernée par un plan de zonage couvrant les règlements suivants :
- 02 : Prescriptions
- 03 : Interdiction
Date de prescription : 09/08/2018
Date d'approbation : 27/06/2023
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

Risque de mouvements de terrain sur Chatellerault

DDRM : DDRM86

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Mouvement de terrain
- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)
- Tassements différentiels

2 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOCE1005933A	Mouvement de Terrain	27/02/2010	02/03/2010
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.
Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Chatellerault

Risque sur la commune IMPORTANT

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

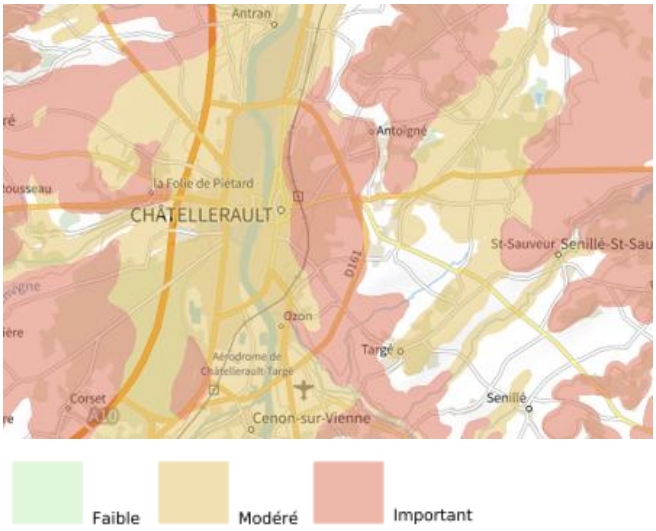

Informations détaillées :

RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prevenir le risque.

10 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2308745A	Sécheresse	01/04/2022	03/05/2023
INTE1824834A	Sécheresse	01/01/2017	20/10/2018
IOCE0810063A	Sécheresse	01/07/2005	23/04/2008
IOCE0804637A	Sécheresse	01/01/2005	22/02/2008
INTE0400656A	Sécheresse	01/07/2003	26/08/2004
INTE0300708A	Sécheresse	01/01/2002	20/12/2003
INTE9900216A	Sécheresse	01/01/1998	05/06/1999
INTE9800288A	Sécheresse	01/01/1996	29/07/1998
INTE9600301A	Sécheresse	01/01/1992	04/09/1996
INTE9100177A	Sécheresse	01/06/1989	17/04/1991

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

86100 Châtellerault

Risque de feu de forêt sur Chatellerault

Risque sur la commune EXISTANT

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.

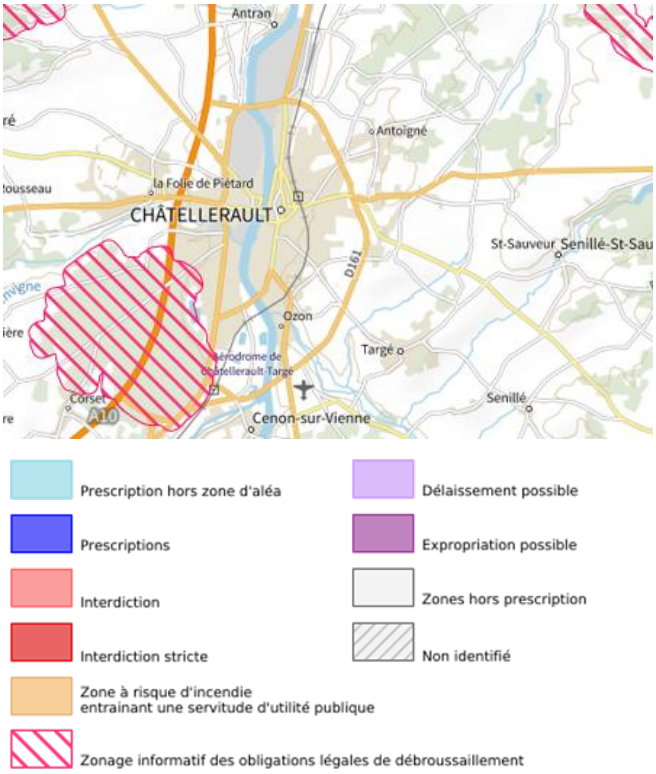

Informations détaillées :

OLD : Obligation Légale de Débroussaillement

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillement (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.
Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillement.

DDRM : DDRM86

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Feu de forêt

Risque radon sur Chatellerault

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

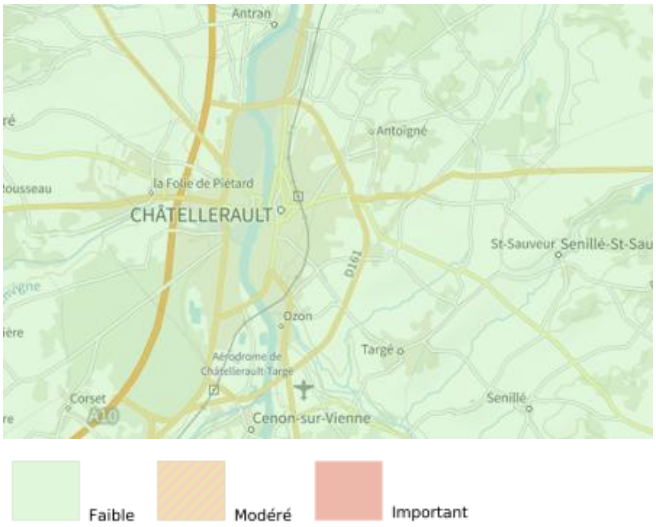

Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle règlementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Chatellerault

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.
Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.
Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.
Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

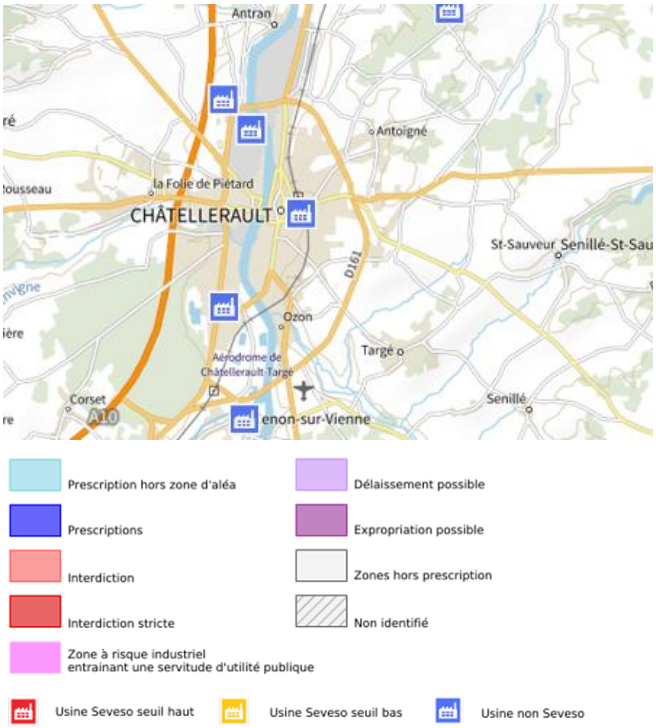

Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) sur

- 4 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Informations détaillées :

4 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
Safran Aircraft Engines	Non Seveso
Auchan	Non Seveso
Colas France	Non Seveso
BIMBO QSR PLESSIS	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Chatellerault

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

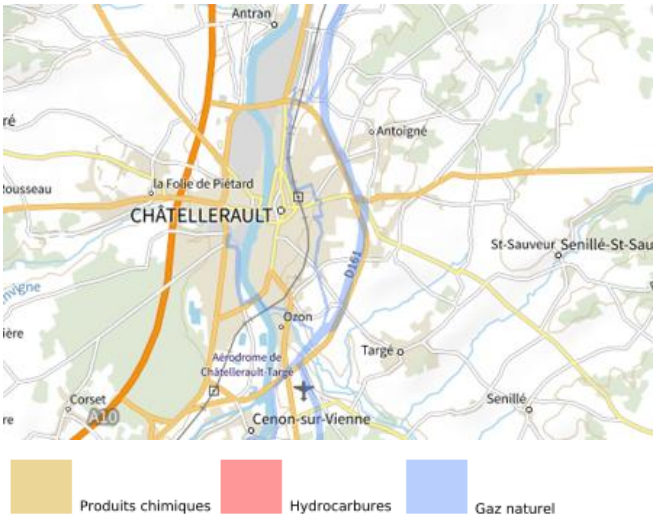

Risque de pollution des sols sur Chatellerault

Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

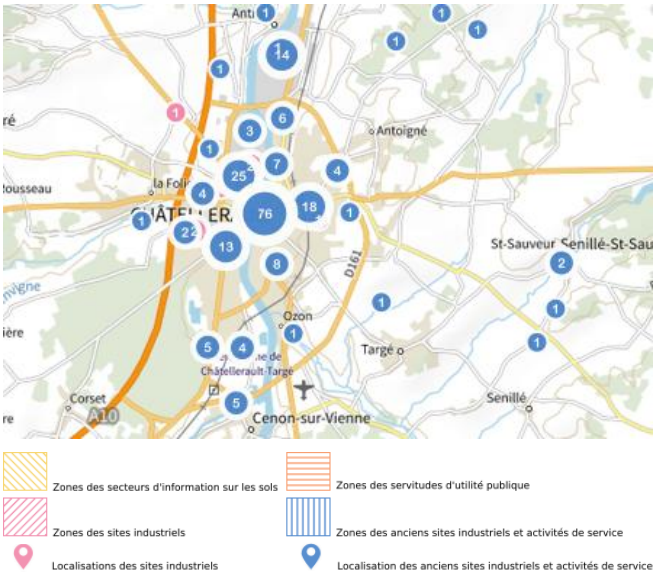

Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 5 secteur(s) d'information(s) sur les sols sur la commune
  L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage (réalisation de travaux sur la parcelle avec mouvements de terre), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.
- 7 site(s) pollué(s) ou potentiellement pollué(s) sur la commune.
  Le ministère chargé de l'environnement inventorie les sites et sols pollués, ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- 246 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
  La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.

Informations détaillées :

SIS :

Votre commune contient au moins un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.
Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Risque rupture de barrage sur Chatellerault

Risque sur la commune CONCERNÉ

La rupture d'un barrage peut être une destruction partielle ou totale de l'ouvrage. Elle a pour conséquence une libération soudaine d'une partie de l'eau retenue et entraîne la formation d'une « vague » (onde de submersion) qui se propage vers l'aval. Celle-ci peut avoir pour conséquence une augmentation très rapide du niveau de l'eau à l'aval avec des effets potentiellement destructeurs.

Géorisques ne possède pas de données cartographiques sur ce risque à ce jour

Informations détaillées :

DDRM : DDRM86

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Rupture de barrage

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

3 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
68600025	Erosion de berges	Du Havre au Port, après le Château
68600026	Chute de blocs / Eboulement	Rive droite de la Vienne depuis le Port jusqu'à l'abreuvoir de la Tête
68600339	Effondrement / Affaissement	Entre le Portail Rouge et la Guilmétrie

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

4 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
POC0003678CS	carrière	LA TOUR GIRARD ANTOIGNE
POC0003679CS	carrière	LE PORTAIL ROUGE
POC0003680CS	carrière	LES RICHARDERIES
POCAW0041135	carrière	Avenue Grenadier Français

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

7 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000969701	THALES AVIONICS	En cours
SSP000355501	Agence EDF GDF Services	Clôturée
SSP000384801	TERNIER	En cours
SSP000385101	ISOROY	En cours
SSP000385201	New Fabris	En cours
SSP42138901	HOKISS	En cours
SSP42322901	LIGERIENNE DE BETON	En cours

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

246 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4272698	VIENNE PIZZA	En arrêt	
SSP4101591	ACHARD CLEMENT - Archivé	En arrêt	
SSP4037834	TERNIER	En arrêt	
SSP4037833	Centrale d'enrobage à chaud de	Indéterminé	
SSP4037832	Entrepôt frigorifique (extension) - 361 B	Indéterminé	
SSP4037831	Centrale d'enrobage à chaud de	Indéterminé	
SSP4037830	Centrale d'enrobage à chaud de	Indéterminé	
SSP4037829	Centrale d'enrobage à chaud de	Indéterminé	
SSP4037828	Station Service	En arrêt	
SSP4037827	Centrale d'enrobage à chaud de	Indéterminé	
SSP4037826	Atelier de menuiserie	Indéterminé	
SSP4037825	Dépôt de liquides inflammables 2ème	Indéterminé	
SSP4037824	Garage	Indéterminé	
SSP4037823	Garage - Atelier de réparation	Indéterminé	
SSP4037822	Garage	Indéterminé	
SSP4037821	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP4037820	Dépôt de gaz combustible liquifié	Indéterminé	
SSP4037819	Dépôt de liquides inflammables 2éme	Indéterminé	
SSP4037818	Dépôt de Liquides inflammables	Indéterminé	
SSP4037817	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP4037816	Travail des métaux n° 255 - 3 - (3ème	Indéterminé	
SSP4037815	Atelier de constructions métalliques N°	Indéterminé	
SSP4037814	Dépôt de D.L.I en reservoir souterrain	Indéterminé	
SSP4037813	Garage et D.L.I	Indéterminé	
SSP4037812	Atelier Rivetage et forgeage des métaux	Indéterminé	
SSP4037811	Atelier de teinturerie	Indéterminé	
SSP4037810	Dépôt de liquides inflammables 2ème	Indéterminé	
SSP4037809	Dépôt de liquides inflammables 2ème	Indéterminé	
SSP4037808	Fabrique de meubles	Indéterminé	
SSP4037807	Dépôt de gaz combustible liquifié N°	Indéterminé	
SSP4037806	Garage pour véhicules automobiles	Indéterminé	
SSP4037805	Fabrique de panneaux préfabriqués -	Indéterminé	
SSP4037804	Dépôts de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP4037803	Garage N° 206 - 1 - b	Indéterminé	
SSP4037802	Travail des métaux N° 281-2-et 282	Indéterminé	
SSP4037801	Pressing n° 251 - 2°	Indéterminé	
SSP4037800	Dépôt de liquides inflammables 254-255	Indéterminé	
SSP4037799	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4037798	Garage 206 - B - 1°	Indéterminé	
SSP4037515	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP4037514	Dépôt d'hydrocarbures	Indéterminé	
SSP4037513	Broyage, tamissage, produits minéraux,	Indéterminé	
SSP4037512	Chromage et nickelage des métaux n°	Indéterminé	
SSP4037511	Atelier de carrosserie 119-2 tôlerie 405-B-	Indéterminé	
SSP4037510	Atelier de dégraissage	Indéterminé	
SSP4037509	Atelier de teinturerie	Indéterminé	
SSP4037508	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP4037507	Atelier de serrurerie et de petite forge n°	Indéterminé	
SSP4037506	Dépôt de déchets ménagers n°169-2	Indéterminé	
SSP4037505	Dépôt de liquide inflammable	Indéterminé	
SSP4037504	Pressing	Indéterminé	
SSP4037503	Dépôt de gaz combustible liquide	Indéterminé	
SSP4037502	Laverie de linge	Indéterminé	
SSP4037501	Dépôt d'Acétylène dissous	Indéterminé	
SSP4037500	Stockage hydrocarbures	Indéterminé	
SSP4037499	Atelier tôlerie peinture - Distribution de	Indéterminé	
SSP4037498	Dépôt d'hydrocarbures liquide	Indéterminé	
SSP4037497	Atelier de peinture automobile	Indéterminé	
SSP4037496	Métaux et alliages	Indéterminé	
SSP4037495	Dépôt d'acétylène dissous	Indéterminé	
SSP4037494	Tôlerie peinture automobile	Indéterminé	
SSP4037493	Laverie de linge	Indéterminé	
SSP4037492	Atelier de carrosserie automobile	Indéterminé	
SSP4037491	Atelier de mécanique agricole	Indéterminé	
SSP4037490	Atelier de fabrication de serrurerie et de	Indéterminé	
SSP4037489	Atelier d'affûtage d'outils	Indéterminé	
SSP4037488	Atelier de carrosserie	Indéterminé	
SSP4037487	Atelier de tôlerie	Indéterminé	
SSP4037486	Ateleir de machines agricoles	Indéterminé	
SSP4037485	Station service	Indéterminé	
SSP4037422	Production de tableaux de bords pour	Indéterminé	
SSP4037403	Pressing	Indéterminé	
SSP4037396	Dépot de Gaz Combustibles Liquides	En arrêt	
SSP4037348	Dépôt de Liquide Inflammable et	En arrêt	
SSP4037341	Application de peinture par	En arrêt	
SSP4037337	Parc de stationnement - Garage atelier	Indéterminé	
SSP4037258	Dépôt de Liquides Inflammabes	En arrêt	
SSP4037243	Fabrique de charpentes métalliques -	Indéterminé	
SSP4037208	Sciage de bois	En arrêt	
SSP4037207	Dépôt de gaz combustible liquides	En arrêt	
SSP4037192	Travail et stockage de bois	Indéterminé	
SSP4037175	Séchage de peinture, installation de	Indéterminé	
SSP4037174	Atelier de carrosserie, chaudronnerie,	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4037173	Emploi de matières plastiques, travail	Indéterminé	
SSP4037172	Fabrication produits béton et béton	Indéterminé	
SSP4037159	Travail des métaux, compression, dépôt	Indéterminé	
SSP4037141	Emploi de liquides halogénés	En arrêt	
SSP4037114	Dépôt de liquides inflammables,	En arrêt	
SSP4037113	Dépôt de liquides inflammables,	Indéterminé	
SSP4037099	Laverie de linge	En arrêt	
SSP4037098	Station service	Indéterminé	
SSP4037097	Dépôt de gaz combustible liquéfié,	Indéterminé	
SSP4037085	Atelier de menuiserie	En arrêt	
SSP4037078	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP4037077	Salaisons et préparation de viandes,	Indéterminé	
SSP4037076	Atelier de détachage avec emploi de	Indéterminé	
SSP4037061	Garage pour véhicules automobiles et	En arrêt	
SSP4037060	Dépôt de chaux et ciment, de bois, de	Indéterminé	
SSP4037046	Traitement électrolytique des métaux,	Indéterminé	
SSP4037029	Centrale à béton	Indéterminé	
SSP4037028	Dépôt de gaz combustible comprimé,	Indéterminé	
SSP4037016	Dépôt de liquides inflammables puis	En arrêt	
SSP4036985	Fabrication de moteurs et matériel	Indéterminé	
SSP4036952	Dépôt de ferrailles	Indéterminé	
SSP4036942	Garage-atelier-peinture	Indéterminé	
SSP4036941	Pressing-blanchisserie	Indéterminé	
SSP4036926	Réfrigération	Indéterminé	
SSP4036925	Atelier de serrurerie et montage de	En arrêt	
SSP4036924	Garage-atelier-peinture-distribution de	Indéterminé	
SSP4036909	Dépôt de chaux	Indéterminé	
SSP4036908	Garage-atelier-parc de stationnement	En arrêt	
SSP4036885	Peinture automobile	En arrêt	
SSP4036859	Dépôt de liquides	Indéterminé	
SSP4036858	Garage_Atelier puis Garage et	Indéterminé	
SSP4036826	Garage	En arrêt	
SSP4036817	Parc de stationnement et garage-atelier	Indéterminé	
SSP4036794	Fabrication de moteurs, génératrices et	Indéterminé	
SSP4036786	2 dépôts de liquides inflammables,	Indéterminé	
SSP4036778	Concassage et criblage de cailloux,	En arrêt	
SSP4036777	Fabrique de stimulateurs cardiaques	En arrêt	
SSP4036767	Atelier de serrurerie et de ferronnerie	En arrêt	
SSP4036757	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP4036745	Atelier de détachage de vêtements,	Indéterminé	
SSP4036744	Quincaillerie - Droguerie (Dépôt de gaz	En arrêt	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et
SSP4036723	Station de transit des déchets de verre	Indéterminé	
SSP4036722	Imprimerie	Indéterminé	
SSP4036721	Atelier de carrosserie	Indéterminé	
SSP4036704	Dépôt liquides inflammables	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4036677	Dépôt de gaz combustible liquéfié	Indéterminé	
SSP4036569	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP4036546	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP4036500	Atelier de serrurerie et charpentes en fer	Indéterminé	
SSP4036488	Deux Dépôts de liquides inflammables	En arrêt	
SSP4036487	Garage-hydrocarbures-métaux puis	Indéterminé	
SSP4036486	Atelier de tôlerie et peinture	En arrêt	
SSP4036467	Dépôt liquides inflammables puis dépôt	En arrêt	
SSP4036458	Nettoyage à sec des vêtements	En arrêt	
SSP4036457	Atelier de dégraissage des peaux	En arrêt	
SSP4036442	Dépôt liquides inflammables	En arrêt	
SSP4036441	Fabrication d'appareils de précision pour	Indéterminé	
SSP4036438	Travail des métaux	En arrêt	
SSP4036427	Atelier de serrurerie, électricité	En arrêt	
SSP4036418	Station service, garage, pneumatique	Indéterminé	
SSP4036416	Dépôt gaz combustible liquéfie	Indéterminé	
SSP4036414	Garage pour véhicules automobiles, et	En arrêt	
SSP4036405	Dépôt Carburant et Commerce et	Indéterminé	
SSP4036400	Laboratoire de Charcuterie	En arrêt	
SSP4036374	Dépôt carburant	En arrêt	
SSP4036372	Laboratoire de charcuterie	En arrêt	
SSP4036364	Laboratoire de charcuterie	Indéterminé	
SSP4036320	Garage	En arrêt	
SSP4036314	Atelier pour l'application de vernis	Indéterminé	
SSP4036300	Dépôt essence, station service et garage	Indéterminé	
SSP4036286	Dépôt essence	En arrêt	
SSP4036273	Dépôt essence-station service	En arrêt	
SSP4036272	Dépôt essence	En arrêt	
SSP4036270	Dépôt essence	En arrêt	
SSP4036269	Dépôt essence	En arrêt	
SSP4036266	Dépôt essence, garage, station service,	En arrêt	
SSP4036265	Dépôt essence	En arrêt	
SSP4036249	Dépôt essence	En arrêt	
SSP4036246	Dépôt d'hydrocarbure	En arrêt	
SSP4036244	Station service	En arrêt	
SSP4036243	Dépôt d'essence-station service	En arrêt	
SSP4036242	Dépôt d'essence et carbonisation du	En arrêt	
SSP4036238	Station service	En arrêt	
SSP4036235	Fabrication de savon	En arrêt	
SSP4036233	Commerce de cycles et motos -	En arrêt	
SSP4036224	Fabricant joailler	En arrêt	
SSP4036214	Atelier de peinture	En arrêt	
SSP4036210	Préparation de produit de nettoyage et	En arrêt	
SSP4036203	Carrier	En arrêt	
SSP4036193	Atelier de réparation de motos	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4036191	Torréfaction du café	En arrêt	
SSP4036189	Imprimeur	En arrêt	
SSP4036186	Serrurier	En arrêt	
SSP4036179	Atelier de construction préfabriquées en	En arrêt	
SSP4036168	Magasin d'automobile	En arrêt	
SSP4036165	Laboratoire charcuterie	Indéterminé	
SSP4036164	Laboratoire charcuterie	En arrêt	
SSP4036155	Atelier de menuiserie	En arrêt	
SSP4036151	Laboratoire charcuterie	Indéterminé	
SSP4036130	Laboratoire de charcuterie	En arrêt	
SSP4036129	Laboratoire de charcuterie	En arrêt	
SSP4036128	Laboratoire de charcuterie	En arrêt	
SSP4036118	Préparation des peaux d'oies pour la	En arrêt	
SSP4036116	Fabrication d'objet néo-plastic	En arrêt	
SSP4036105	Laboratoire de charcuterie	Indéterminé	
SSP4036104	Atelier de construction de matériel de	Indéterminé	
SSP4036094	Echaudoir	En arrêt	
SSP4036080	Dépôt d'engrais ou de nitrates	En arrêt	
SSP4036049	Dépôt de cuirs salés et de suifs	En arrêt	
SSP4036047	Stockage de gaz, dépôt d'essence,	En arrêt	
SSP4036040	Fonderie de Bronze et	En arrêt	
SSP4036035	Atelier de mécanique général	En arrêt	
SSP4036029	Pressing	En arrêt	
SSP4036022	Dépôt de gaz	En arrêt	
SSP4036015	Usine de bois contreplaqué	En arrêt	
SSP4036008	Dépôt d'acétylène	En arrêt	
SSP4036007	Atelier de peinture automobile	Indéterminé	
SSP4036001	Dépôt de gaz	En arrêt	
SSP4035994	Conserverie de champignons	En arrêt	
SSP4035922	Garage puis Location de véhicules et	Indéterminé	
SSP4035920	Dépôt d'acétylène dissous	En arrêt	
SSP4035919	Dépôt d'essence_meunerie, minoterie	Indéterminé	
SSP4035916	Atelier de tolerie	Indéterminé	
SSP4035909	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP4035906	Station service puis dépôt de liquides	Indéterminé	
SSP4035904	Station service	En arrêt	
SSP4035902	Dépôt de peaux sèches et chiffons	En arrêt	
SSP4035897	Dépôt d'essence	Indéterminé	
SSP4035888	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP4035887	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP4035874	Confection pour dames	En arrêt	
SSP4035870	Exploitation de taillandier - forgeron	En arrêt	
SSP4035867	Atelier de carrosserie, forge, charronage	En arrêt	
SSP4035863	Atelier de vannerie	En arrêt	
SSP4035859	Maillage de bois	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4035858	Atelier de décolletage sur matériaux	En arrêt	
SSP4035846	Station Service	En arrêt	
SSP4035815	Garage	En arrêt	
SSP4035810	Fabrique d'acétylène	En arrêt	
SSP4035789	Dépôt d'essence et de gasoil	Indéterminé	
SSP4035782	Fabrique d'articles de coutellerie	En arrêt	
SSP4035762	Liquoriste	En arrêt	
SSP4035759	Atelier de réparations	En arrêt	
SSP4035750	Dépôt d'essence	En arrêt	
SSP4035734	Atelier de rechapage et de réparations,	En arrêt	
SSP4035722	Fabrique d'encaustique, peintures et	En arrêt	
SSP4035717	Atelier de tolerie, fabrique de lessiveuses	Indéterminé	
SSP4035689	Garage_ Dépôt d'essence_ Station	En arrêt	
SSP4035673	Dépôt d'essence (SOULIER) puis	Indéterminé	
SSP4035666	Atelier de tournage sur bois	En arrêt	
SSP4035665	Dépôt d'acétylène	En arrêt	
SSP4035663	Atelier de menuiserie	En arrêt	
SSP4035654	Menuiserie	En arrêt	
SSP4035653	Equarissage	Indéterminé	
SSP4035650	Moulage de caoutchouc	En arrêt	
SSP4035615	Manufacture d'armes	En arrêt	
SSP426825	GDF SERVICES	En arrêt	
SSP426412	SERI	En arrêt	
SSP424403	JAMAIN	En arrêt	
SSP424045	PRESTAMOR	En arrêt	
SSP422813	Picoty Réseau	En arrêt	
SSP422592	Région Nouvelle-Aquitaine	En arrêt	
SSP422253	COMMUNAUTE AGGLO CHATELLERAU	En arrêt	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'... INONDATION ?

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer :** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ,** si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZENTHESIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment

Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

Après les secousses

SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer

ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami

EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture :** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement**
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

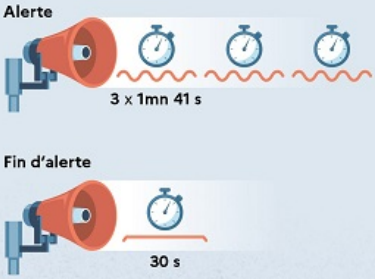

En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS,** arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS,** ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide

Jusqu'a la fin de l'alerte

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Leveque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été**
- **ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation**
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles,** loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes

En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée

En attendant les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Fiche d'information sur les obligations de débroussaillement

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillement (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillement autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.

Terrain respectant les obligations de débroussaillement, source : ONF.

Le débroussaillement consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres[1] autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie**.

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillement, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

[1] Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :
https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillement

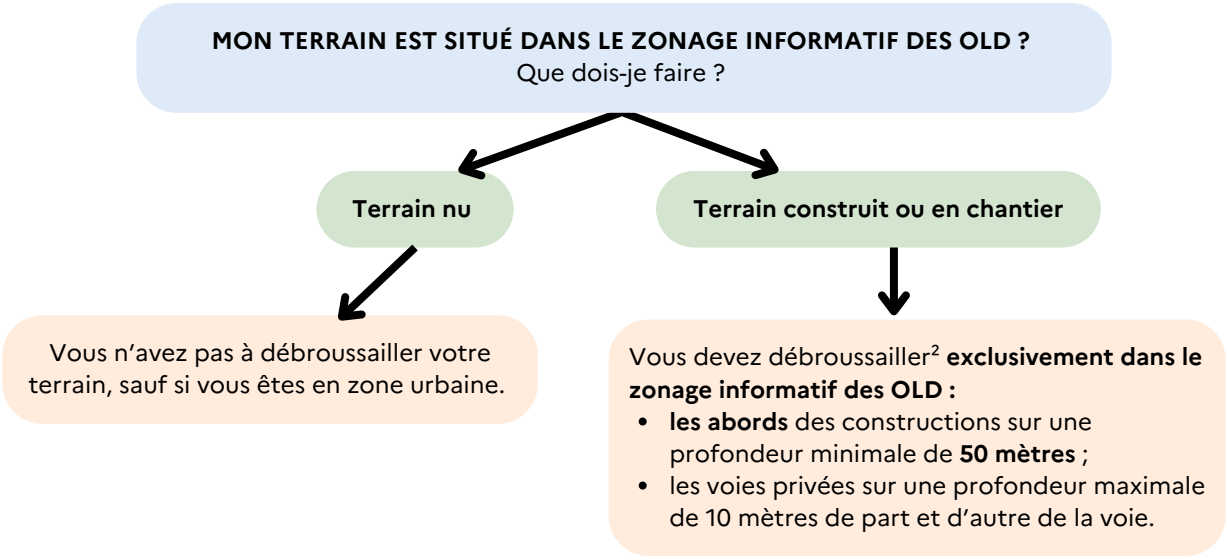

Attention : dans les **zones urbaines** délimitées par un plan local d'urbanisme, le débroussaillement concerne, en plus des modalités décrites ci-contre, l'**intégralité de votre parcelle**.

Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser (modèle de courrier) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

[2] Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement.
[3] Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaille les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.

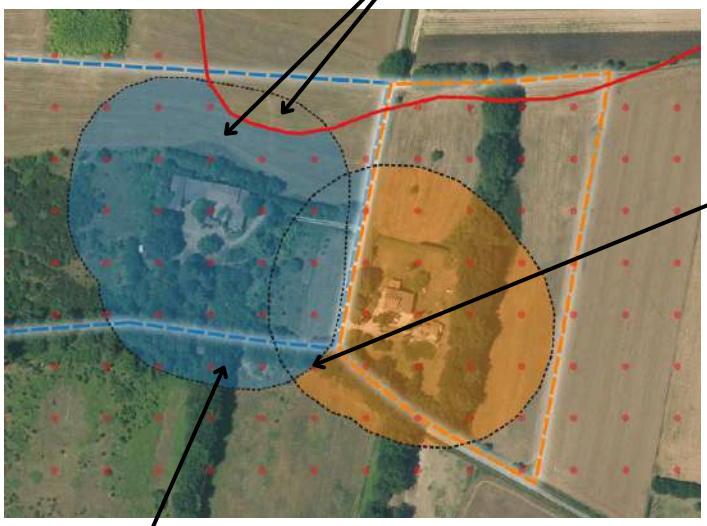

Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent** sur cette parcelle est **responsable du débroussaillement des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

- Zonage informatif des OLD
- Parcelle propriétaire A
- OLD qui incombent au propriétaire A
- Parcelle propriétaire B
- OLD qui incombent au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillement doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillement sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillement comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.

Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.

Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillement :

Site internet de votre préfecture

Jedebroussaille.gouv.fr

Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques

Obligations légales de débroussaillement | Géorisques

Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

Liberté
Égalité
Fraternité